

**COMITE DIRECTEUR**

**Réunion du 5 décembre 2012**

**PV n°2**

**Présents** : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, P. HAMON, G. MABILLE, G. PELLAN, F. RAMARD

**Excusé** : C.E. LARRIBE, JM LEFEVRE, A. LETO

**Assiste** : C. PENNAMEN

Marc GAUDEL souhaite que soit demandé à A. LETO les jours où il peut assister aux réunions du Comité Directeur.

**1- Approbation PV**

✓ AG 07/07/12

Aucune remarque particulière. Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ BD n°1 29/08/12

Aucune remarque particulière. Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ CD n°1 29/08/12

Aucune remarque particulière. Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ PV CSR n°1 03/10/12

Aucune remarque particulière. Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ PV CSR n°2 20/11/12

Aucune remarque particulière. Le PV est approuvé à l'unanimité

## **2- Missions d'Edwige CORBIN**

Le SG et la Présidente annoncent qu'une trame a été faite.

Un rendez-vous, deuxième quinzaine de janvier, sera mis en place avec JM SCHMITT.

E. CORBIN annonce que cette première année est particulière car elle sera 50% en formation et 50% pour la Ligue. Elle sera titularisée en novembre 2013.

Ces principales missions seront la coordination de l'ETR et du pôle.

## **3- Plan de développement**

Présentation d'un projet de développement par la Présidente et le SG. Ce projet prend appui sur l'Agora volley et l'étude de l'école de commerce de Rennes.

Les points principaux de la trame sont :

Etats des lieux, les attentes, les axes de développement, le plan d'action

L'appel à projet rendu à la FFVB doit être intégré à ce plan de développement. La Ligue a reçu 50% de l'aide et recevra les 50% restant si l'objectif est atteint.

L'un des objectifs est que La Ligue ait une augmentation de 100 licenciés hors licences événementielles.

P. HAMON estime qu'il faut parrainer les dirigeants. Autre idée, mettre en place le parrainage d'un joueur par un licencié.

La Présidente demande une cartographie UNSS. Difficulté de mettre en place un partenariat entre les collègues et la Ligue.

La Ligue devrait établir un cahier des charges pour un appel à projet Ligue vers les comités ou les clubs (les opérationnels). L'aide fédérale serait reversée aux clubs.

#### 4- Modification statuts article 20 et articles 4 et 5 du RI (vérificateurs aux comptes)

<p style="text-align: center;"><b><u>ARTICLE 4 - RI</u></b></p> <p>Le Comite Directeur autorise le Président a passé un contrat avec un cabinet d'expertise comptable appartenant à l'ordre des experts comptables pour attester la régularité, la sincérité et la conformité des comptes de la Ligue. Le rapport est présenté à l'Assemblée Générale avant celui des vérificateurs aux comptes.</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>ARTICLE 4 - RI</u></b></p> <p>Le Comite Directeur autorise le Président a passé un contrat avec un cabinet d'expertise comptable appartenant à l'ordre des experts comptables pour attester la régularité, la sincérité et la conformité des comptes de la Ligue. Le rapport est présenté à l'Assemblée Générale <del>avant celui des vérificateurs aux</del> <del>comptes.</del></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>ARTICLE 5 - RI</u></b></p> <p>L'Assemblée Générale élit deux vérificateurs aux comptes pris en dehors du Comité Directeur, dont le mandat expire l'année suivante avec le vote de l'Assemblée Générale sur la gestion financière. Ils ne peuvent être désignés plus de quatre années consécutives.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes sont convoqués au moins quinze jours avant la date fixée par le Bureau pour la vérification des comptes.</p> <p>Cette vérification se fait au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes examinent tous les comptes de l'exercice clos de l'année précédente et toutes les pièces comptables nécessaires pour leur contrôle et pour la préparation de leur rapport.</p> <p>Ils lisent leur rapport devant l'Assemblée Générale, ils ne peuvent proposer que des modifications à la technique comptable après avoir consulté le Président, le Secrétaire</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>ARTICLE 5 - RI</u></b></p> <p>Au cas où le Comité Directeur et le Président ne passeraient pas un contrat avec un cabinet d'expertise comptable, l'Assemblée Générale élit deux vérificateurs aux comptes pris en dehors du Comité Directeur, dont le mandat expire l'année suivante avec le vote de l'Assemblée Générale sur la gestion financière. Ils ne peuvent être désignés plus de quatre années consécutives.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes sont convoqués au moins quinze jours avant la date fixée par le Bureau pour la vérification des comptes.</p> <p>Cette vérification se fait au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes examinent tous les comptes de l'exercice clos de l'année précédente et toutes les pièces comptables nécessaires pour leur contrôle et pour la préparation de leur rapport.</p> <p>Ils lisent leur rapport devant l'Assemblée Générale, ils ne peuvent proposer que des</p>

Général et le Trésorier Général de la Ligue.	modifications à la technique comptable après avoir consulté le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général de la Ligue.
<p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 20 - Statuts Ressources</b></p> <p>Les ressources annuelles de la LBVB se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Des cotisations et souscriptions de ses membres</li> <li>* De la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association</li> <li>* De subventions</li> <li>* Des recettes de contrats publicitaires</li> <li>* De dons et legs</li> <li>* De toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux lois en vigueur</li> </ul> <p>Le Trésorier a pour mission de tenir la comptabilité de l'association et il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LBVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en fait la demande.</p> <p>Pour garantir la bonne tenue de la comptabilité, et pour avoir un avis sur la gestion de l'association, l'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes.</p>	<p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 20 – Statuts Ressources</b></p> <p>Les ressources annuelles de la LBVB se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Des cotisations et souscriptions de ses membres</li> <li>* De la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association</li> <li>* De subventions</li> <li>* Des recettes de contrats publicitaires</li> <li>* De dons et legs</li> <li>* De toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux lois en vigueur</li> </ul> <p>Le Trésorier a pour mission de tenir la comptabilité de l'association et il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LBVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en fait la demande.</p> <p>Pour garantir la bonne tenue de la comptabilité, et pour avoir un avis sur la gestion de l'association, <b>les comptes annuels font l'objet d'un rapport d'un cabinet membre du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables.</b></p>

## 5- Questions Diverses

- ✓ Restitution du diagnostic territorial relatif au sport fédéral en Bretagne

Présentation faite le 20 octobre 2012 au Conseil Régional à Rennes par le Préfet de Région M. Cadot.

Le document complet est sur le site [www.bretagne.drjscs.gouv.fr](http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr)

Au-delà du diagnostic, un certain nombre de points abordés méritent d'être notés, car ils permettent de saisir les orientations de la politique sportive développées par la DRJSCS pour les années à venir.

Tout d'abord la construction des schémas régionaux de développement du Sport, qui vont concerner toutes les disciplines.

La mise en place de conventions Etat / Région pour des « emplois d'avenir »

La mise en place de Conseil du Sport dans chaque région

La politique sportive :

3 enjeux :

Insertion sociale

Lien social et développement personnel

Lutte contre les discriminations

3 axes stratégiques

Accompagnement du mouvement sportif régional et Sport pour tous

Développement du Sport de haut niveau

Développement du Sport « Santé »

6 enjeux

Sport pour tous

Professionalisation du sport amateur (encadrement)

Les emplois « sportifs »

Les résultats nationaux et internationaux

L'accueil des événements sportifs

Le développement du Sport breton.

Des remarques intéressantes :

Adaptation de la pratique sportive à la demande sociale

Utilité sociale du sport

Intégration de la politique sportive dans le projet de développement territorial ;

Le sport acteur du développement économique

La création d'un indicateur d' « utilité sociale » pour le sport.

✓ Réunion commission mixte

G. MABILLE a participé à une réunion le 4 octobre dernier

Les échanges ont porté principalement sur :

Le déroulement des compétitions UNSS :

Application des règlements FFVB : utilisation des matériels homologués, choix des ballons, équipements des équipes, tenue des feuilles de match.

Ne pas autoriser des équipes incomplètes dans les « finales académiques » voir inter académiques. Il est important de sensibiliser les directions départementales pour éviter des problèmes de déclassement le jour de la compétition.

Importance des « jeunes officiels » !!

A ce sujet, la convention « jeunes arbitres » signée avec la FFVB est très importante.

Relations à poursuivre avec Marc GAUDEL (CRA LBVB) pour les équivalences marqueurs, jeunes arbitres dans les catégories départementales et régionales.

Les jeunes officiels UNSS ce sont 179 jeunes

49 district, 95 département 33 académie, 2 national

Le volley représente 11% de la pratique sports collectifs dans l'UNSS.

L'UNSS est à la recherche d'aide méthodologique pour le développement de la pratique du volley-ball de la 6<sup>ème</sup> à la terminale. (Voir avec ETR)

Calendrier 2013 :

13 février finales académie : Cadets juniors à Lorient

20 mars finales académie : Benjamins et minimes à St Briec

✓ Réflexion sur les péréquations

La Présidente avait indiqué que le Comité Directeur avec les comités départementaux se pencheraient sur cette aide possible pour mutualiser les moyens concernant les déplacements.

Une réunion sera programmée pour parler notamment de ce point avec les Comités Départementaux.

✓ Les conduites dopantes ou à risque

Le CDOS 56 a organisé une réunion d'information le 16 octobre dernier.

Un entraîneur du CDVB 56 a assisté à cette réunion et l'a trouvée très intéressante.

Il estime qu'une discussion entre les quatre départements et la Ligue afin d'uniformiser les pratiques et une mise en place d'une prévention est nécessaire.

La Présidente trouve qu'il serait bien d'introduire une information lors du training camp.

✓ Divers

La Présidente informe :

- Phases finales du championnat de France des Grandes Ecoles à Rennes (INSA) 10 et avril 2013.
- Elle s'est rendue à une réunion concernant le bilan des estivales de volley. Les dirigeants souhaitent travailler avec la Ligue notamment sur l'arbitrage.

M. GAUDEL souhaite que les conventions d'intervention technique soient harmonisées. Il désire que les divers employeurs lui communiquent le taux horaire pratiqué.

Une discussion s'engage.

✓ Les volleyades

La présence de deux équipes par catégories sur les Volleyades 2013 qui se dérouleront du 26 au 28 avril 2013 à Saint Briec est mise au vote.

M. GAUDEL s'abstient de voter au vu de la décision du dernier Comité Directeur concernant le financement.

Les autres membres du comité directeur acceptent la participation de deux équipes par catégories.

